

GUIDE D'AUTOSOINS

AIDE MEDICALE À LA PROCRÉATION



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Document réalisé par Corinne MANCINI et Cathy D'ALESSANDRO, sages-femmes,
Valérie BENOIT, psychologue,
et validé par les médecins responsables d'unités en AMP,
le Dr. Véronique ISNARD et le Dr. Emmanuelle THIBAULT.

PRÉPAREZ VOTRE PROTOCOLE DE FIV

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE VOTRE
TRAITEMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Pour assurer la continuité des soins dans votre Centre en sécurité en période COVID, les consultations en présentiel sont limitées, la téléconsultation est privilégiée.
- Cette organisation diminue les possibilités d'interaction en face-à-face et demande plus d'autonomie.

UNE GUIDANCE MISE EN PLACE PAR VOTRE ÉQUIPE DE SOIN POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PARCOURS

- Votre centre d'AMP du CHU de Nice a mis en place une guidance spécifique pour vous accompagner tout au long de votre traitement :
 - Une téléconsultation avec une sage-femme a été ajoutée.
 - Des tutoriels adaptés ont été réalisés pour vous.
 - Un accès aux informations disponible 24h/24 et 7j/7 via l'interface web du CHU.
 - Des informations utiles pour vous préparer à votre visite au centre d'AMP et aussi aux téléconsultations.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Vous recevrez par mail un « pack » de consentements à remplir et à signer.
- Deux sont spécifiques au COVID-19 et ont été ajoutés aux consentements habituels.
- Pour une meilleure lisibilité, ils sont numérotés de 1 à 5.
- Toutes les pages sont à renvoyer le plus rapidement possible au Centre par mail (ampdocuments@chu-nice.fr), par voie postale (CHU Nice l'Archet 2 - 151 Route Saint Antoine de Ginestière - 06200 NICE) ou en le déposant directement dans la boîte aux lettres au niveau du secrétariat situé à l'entrée du Centre de reproduction, l'Archet 2- Niveau -2).



ATTENTION :

Les consentements doivent obligatoirement être remplis et signés. Dans le cas contraire, la stimulation ne pourra pas débuter.

01

LES 5 ÉTAPES DE VOTRE TRAITEMENT

- **SELON LES RECOMMANDATIONS DE VOTRE MÉDECIN :**

A l'issue de la consultation médicale, le médecin vous proposera une téléconsultation avec l'une des sages-femmes du Centre, Catherine D'ALESSANDRO, Virginie SCHMITT, Claire KOCIALKOWSKI ou Corinne MANCINI BIFFI.

- **LORS DE LA TÉLÉCONSULTATION AVEC LA SAGE-FEMME:**

1. La sage-femme s'assure d'avoir reçu vos consentements remplis et signés :

- Elle vous donnera les **dates de programmation** ainsi que toutes les explications complémentaires dont vous avez besoin.

2. Pensez à vous munir des ordonnances remises par votre médecin : la sage-femme vous donnera toutes les explications complémentaires nécessaires.

Si vous êtes suivis par un médecin extérieur correspondant de notre Centre, elle vous confirme la date de début de traitement et vous confie, pour le suivi, à votre médecin.

3. La sage-femme vous donne les prochains rendez-vous.

LORS DE CETTE TÉLÉCONSULTATION, VOUS POURREZ ÉGALEMENT POSER TOUTES VOS QUESTIONS.

02

JT 1

Premier jour de traitement

La veille du JT1 :

- **Si vous êtes suivis dans notre Centre**, vous avez rendez-vous en téléconsultation ou en présentiel avec un médecin ou une sage-femme du service.
- **Si vous êtes suivis par un de nos médecins correspondants**, *c'est lui qui organise la suite de la surveillance (monitorage). Nous nous retrouverons le jour de la ponction!*

- **Lors de cette téléconsultation :**

- Le médecin ou la sage-femme verra avec vous si vous pouvez commencer le traitement le lendemain soir ou si nous avons besoin de vous voir le lendemain matin en présentiel pour une écho +/- prise de sang.



Vous pourrez poser toutes les questions nécessaires.

03

LES AUTRES RENDEZ-VOUS

Vous aurez 3 à 4 rendez-vous au Centre pour réaliser vos échographies et vos prises de sang.

Après chaque visite, vous serez appelés l'après-midi pour adapter la suite du traitement et la programmation du déclenchement pour la ponction le moment venu.

Si vous êtes suivis par un de nos correspondants, la date et l'horaire du déclenchement sont convenus avec le Centre et vous seront communiqués.



LA PONCTION

04

*Venir entre 7h30 et 8h
en couple*

*Avec un masque, un stylo, vos papiers
d'identité et vos cartes vitales.*

- Après la ponction, la personne accompagnante pourra rejoindre la patiente dans sa chambre.
- Ces dispositifs sont susceptibles de changer selon l'évolution de la situation sanitaire.
- La suite du traitement vous sera communiquée après la ponction.

LE TRANSFERT :

05

Il a lieu 2-5 jours après la ponction.

- Les biologistes vous appellent tous les matins pour vous informer de l'évolution des embryons et vous confirmer la date du transfert le jour venu.
- Pour réaliser le transfert en sécurité, les heures de transfert seront échelonnées.
- Si un transfert est proposé par l'équipe, *vous devrez vous rendre en couple au centre d'AMP à l'heure exacte que le(la) biologiste vous aura donnée.*
- La présence de Monsieur est obligatoire et exceptionnellement (dans le contexte actuel), vous pourrez rester ensemble (sauf si auparavant il a anticipé une impossibilité de vous accompagner et signé une autorisation de transfert embryonnaire en son absence).
- Vos papiers d'identité et vos cartes vitales sont à prévoir, ainsi qu'un masque et un stylo.

NOUS SOMMES HEUREUX DE POUVOIR ACCUEILLIR EN SÉCURITÉ

Pour toute question relative à votre traitement, les sages-femmes sont joignables par :

Téléphone : 04 92 03 64 23 de 9h à 16h

Mail à ampsagefemme@chu-nice.fr

